
États financiers de l' Association canadienne d'histoire ferroviaire

31 mars 2026

Rapport d'activité sur l'indépendance	2
Résumé des résultats	3
Les résultats comptables 2013-2014	4
État de liquidité financière	5
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	7-15
Annexes	17-19

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
l'Association canadienne d'histoire ferroviaire

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (l'« ACHF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ACHF au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'ACHF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'ACHF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'ACHF ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'ACHF.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ACHF.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'ACHF à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'ACHF à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 29 juillet 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131844

Association canadienne d'histoire ferroviaire**État des résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Produits	2 884 286	2 903 954
Charges	2 721 009	2 894 278
Excédent des produits sur les charges avant amortissement	163 277	9 676
Amortissement		
Immobilisations corporelles	(241 532)	(251 395)
Actifs incorporels	(341)	(1 197)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	180 769	195 209
	(61 104)	(57 383)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	102 173	(47 707)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Association canadienne d'histoire ferroviaire**État de l'évolution des actifs nets**

Exercice terminé le 31 mars 2026

	Investis en actifs à long terme	Non affectés	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2024	1 439 544	534 000	1 973 544
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(57 383)*	9 676	(47 707)
Acquisition d'immobilisations corporelles	60 645	(60 645)	—
Solde au 31 mars 2025	1 442 806	483 031	1 925 837
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(61 104)*	163 277	102 173
Acquisition d'immobilisations corporelles	342 113	(342 113)	—
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(53 015)	53 015	—
Solde au 31 mars 2026	1 670 800	357 210	2 028 010

* Le montant présenté dans la colonne Investis en actifs à long terme représente l'amortissement des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Association canadienne d'histoire ferroviaire**État de la situation financière**

au 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	368 434	614 008
Placements	257 423	249 279
Débiteurs	52 214	24 287
Subvention à recevoir	4 395	2 564
Taxes à recevoir	15 292	46 773
Stocks	77 857	67 965
Charges payées d'avance	54 348	48 375
	829 963	1 053 251
Immobilisations corporelles	4 853 307	4 752 726
Collection et matériel d'exposition	1	1
Œuvres d'art	69 576	69 576
Actifs incorporels	795	1 136
	5 753 642	5 876 690
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	193 010	253 112
Sommes à remettre à l'État	24 122	24 156
Produits reportés	3 333	3 333
Apports reportés	252 288	289 619
	472 753	570 220
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 252 879	3 380 633
	3 725 632	3 950 853
Engagements		
Actifs nets		
Investis en actifs à long terme	1 670 800	1 442 806
Non affectés	357 210	483 031
	2 028 010	1 925 837
	5 753 642	5 876 690

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil


administrateur
administrateur

Association canadienne d'histoire ferroviaire**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	102 173	(47 707)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	241 532	251 395
Amortissement des actifs incorporels	341	1 197
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(180 769)	(195 209)
	163 277	9 676
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir	(111 609)	(71 979)
	51 668	(62 303)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(8 144)	(249 279)
Cession de placements	—	200 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(342 113)	(60 645)
	(350 257)	(109 924)
Activités de financement		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	53 015	—
Diminution nette de l'encaisse	(245 574)	(172 227)
Encaisse au début	614 008	786 235
Encaisse à la fin	368 434	614 008

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

L'Association canadienne d'histoire ferroviaire (l'« ACHF ») a été constituée le 22 août 1941 en organisme sans but lucratif et sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Ses statuts ont été prorogés le 18 juin 2014 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes à but non lucratif*. L'ACHF est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de l'article 985.23 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Québec).

Les activités principales de l'ACHF sont la propriété et l'exploitation d'un musée agréé connu sous le nom d'Exporail, le Musée ferroviaire canadien, situé à Saint-Constant et à Delson, au Québec. Exporail est le plus grand musée ferroviaire du Canada et a été reconnu par la Chambre des communes comme le musée ferroviaire national du Canada. Ses objectifs sont de conserver, protéger et préserver une collection d'objets ferroviaires à des fins d'exposition publique, d'éducation et de recherche. L'ACHF possède également la plus grande collection de documents ferroviaires du Canada dans ses archives et produit et distribue une revue, le Rail Canadien, à ses membres.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Présentation de la fondation contrôlée

La Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire qui est contrôlée par l'ACHF n'est pas consolidée dans les états financiers de l'ACHF.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'ACHF devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'ACHF dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie en fonction des prix cotés sur des marchés actifs.

Les fluctuations de juste valeur qui incluent les intérêts gagnés sur les placements, les gains et les pertes réalisés à l'aliénation de placements sont inclus à l'état des résultats dans les revenus de placements.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'ACHF comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Constatation des produits

L'ACHF applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'admission, les ventes de la boutique, les cotisations et les revenus de location sont comptabilisés lorsque le service a été rendu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes suivantes :

Clôture et améliorations du terrain	Linéaire	20 ans
Bâtiments	Dégressif	5 %
Améliorations des bâtiments	Dégressif	5 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Machinerie, matériel et équipement	Dégressif	20 %
Matériel roulant	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis en fonction de leur durée de vie selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

2. Méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles et actifs incorporels doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Stocks

Les stocks de produits finis pour la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Collection et matériel d'exposition

La collection et le matériel d'exposition sont imputés aux charges de l'exercice au moment de l'acquisition et sont comptabilisés à un montant nominal de 1 \$.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Ventilation des charges

Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata du temps estimatif que les employés allouent aux diverses activités.

Les montants imputés aux activités sont présentés à la note 9 des états financiers.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

	2026	2025
	\$	\$
Encaisse	8 779	469
Obligations canadiennes, valeur nominale de 246 000 \$ (245 000 \$ au 31 mars 2025), portant intérêt au taux de 3,06 % à 4,61 % (2,44 % à 4,61% au 31 mars 2025), échéant de mai 2026 à janvier 2032 (juin 2025 à janvier 2032 au 31 mars 2025)	248 644	248 810
	257 423	249 279

Association canadienne d'histoire ferroviaire**Notes complémentaires**

31 mars 2026

4. Stocks

Le coût des stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'établit à 88 514 \$ (94 750 \$ en 2025), lequel est inclus à l'annexe B au poste Boutique.

5. Immobilisations corporelles

	2026		2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Phases I et II			
Terrain	68 205	—	68 205
Clôture et améliorations du terrain	93 436	93 436	—
Bâtiments	10 409 048	7 106 050	3 302 998
Mobilier et équipement	208 291	206 676	1 615
	10 778 980	7 406 162	3 372 818
Autres			
Terrain	506 593	—	506 593
Clôture et améliorations du terrain	262 849	250 112	12 737
Bâtiments	1 458 066	977 976	480 090
Améliorations des bâtiments	649 113	281 688	367 425
Mobilier et équipement	241 513	207 692	33 821
Machinerie, matériel et équipement	544 201	509 464	34 737
Matériel roulant	91 095	82 846	8 249
Matériel informatique	220 799	183 962	36 837
	3 974 229	2 493 740	1 480 489
	14 753 209	9 899 902	4 853 307

6. Actifs incorporels

	2026		2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Logiciel	67 348	66 553	795
			1 136

7. Apports reportés

	2026	2025
	\$	\$
Dons pour un projet futur	83 753	83 753
Don dédié pour la restauration des véhicules ferroviaires	106 910	136 720
Don dédié du CN pour l'exposition sur la sécurité ferroviaire	1 266	1 266
Don destiné aux archives	14 310	16 990
Subvention de Bibliothèque et Archives nationales du Québec dédiée au soutien au traitement des archives	5 310	7 807
Don dédié à la construction de la voiture passager John Molson	40 739	43 083
	252 288	289 619

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	289 619	338 260
Montants reçus au cours de l'exercice	63 722	104 122
Tranche constatée à titre de produits	(101 053)	(152 763)
Solde à la fin	252 288	289 619

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	3 380 633	3 575 842
Apports reçus au cours de l'exercice	53 015	—
Amortissement	(180 769)	(195 209)
Solde à la fin	3 252 879	3 380 633

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (suite)

Le solde à la fin comprend :

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Phase I				
Développement économique Canada	3 000 000	2 077 925	922 075	970 606
Ministère de la Culture et des Communications	3 415 000	2 365 375	1 049 625	1 104 868
CLD de Roussillon	26 100	18 076	8 024	8 446
	6 441 100	4 461 376	1 979 724	2 083 920
Phase II				
Développement économique Canada	1 200 000	847 428	352 572	371 128
Ministère de la Culture et des Communications	1 200 000	847 429	352 571	371 128
	2 400 000	1 694 857	705 143	742 256
Exposition permanente				
Volet B				
North American Railway Foundation	130 633	73 134	57 499	60 525
Ministère de la Culture et des Communications	486 360	268 562	217 798	229 261
	616 993	341 696	275 297	289 786

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (suite)

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Autres projets				
Heller-Smith Family Foundation	35 000	32 553	2 447	6 598
Bibliothèque et Archives Canada	48 980	41 983	6 997	9 996
Mémoire vivante	6 047	2 564	3 483	4 354
BAnQ aide au virement numérique	10 341	6 034	4 307	6 153
Réorganisation des réserves du Programme d'aide aux musées	21 128	10 986	10 142	12 677
Remplacement d'unités CVAC	53 015	1 324	51 691	—
	174 511	95 444	79 067	39 778
Renouvellement de l'exposition permanente				
Patrimoine canadien	205 252	60 224	145 028	152 658
Ministère de la Culture et des Communications	97 602	28 982	68 620	72 235
	302 854	89 206	213 648	224 893
	9 935 458	6 682 579	3 252 879	3 380 633

9. Ventilation des charges

Les salaires et charges sociales sont ventilés comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Animation, éducation et expérimentation ferroviaire	488 893	457 703
Administration et frais de bureau	238 160	225 534
Archives, collections et documentation	197 435	215 433
Location de salles et charges de la boutique	112 600	121 356
Expositions	70 636	74 626
Communications et publicité	51 967	57 722
Entretien des immeubles et du site	62 365	36 938
Développement philanthropique et activités de financement	43 954	24 311
	1 266 010	1 213 623

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Notes complémentaires

31 mars 2026

10. Engagements

L'ACHF s'est engagée en vertu de contrats de services et de location d'équipements venant à échéance jusqu'en 2030. Ces engagements totalisent 123 401 \$ et se répartissent comme suit :

\$

2027	100 206
2028	14 047
2029	7 826
2030	1 322

11. Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire

La Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (la « Fondation »), constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, et prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, est une fondation publique qui a pour but d'encourager la conservation, la présentation, l'interprétation et la publication d'informations concernant l'héritage ferroviaire canadien ainsi que la sollicitation de dons, de legs et d'autres contributions au bénéfice de l'ACHF et qui a également pour but de gérer ces fonds. L'ACHF contrôle la Fondation puisque la majorité des administrateurs de la Fondation sont également administrateurs de l'ACHF.

Les états financiers de la Fondation se détaillent comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
État de la situation financière		
Actif	4 838 662	4 173 035
Passif	185 005	155 450
Actifs nets*	4 653 657	4 017 585

* Les actifs nets au 31 mars 2026 incluent des dotations reçues au cours de l'exercice de 163 490 \$ (151 750 \$ en 2025).

	2026	2025
	\$	\$
État des résultats		
Produits	752 832	660,632
Charges	280 250	203 806
Excédent des produits sur les charges	472 582	456 826

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2026, la Fondation a reçu un legs non affecté de 91 474 \$ (200 000 \$ en 2025).

Le conseil d'administration de la Fondation, par résolution, a créé un Fonds permanent pour les infrastructures (« le Fonds »), rendant celui-ci admissible à une demande de subvention de contrepartie dans le cadre du Programme Mécénat Placements Culture du ministère de la Culture et des Communications du Québec (le « Programme »), à condition que les subventions respectent les règles, règlements et exigences générales du Programme. Le conseil d'administration, par résolution, a désigné que le legs de 91 474 \$ (200 000 \$ en 2025) soit ajouté au Fonds et conservé à perpétuité et ainsi, permettre de déposer une demande au Programme en vue d'obtenir une subvention d'appariement.

11. Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (suite)

Les méthodes comptables adoptées par la Fondation sont identiques à celles de l'ACHF.

Au cours de l'exercice, la Fondation a versé un don à l'ACHF de 210 816 \$ (178 204 \$ en 2025), comptabilisé à titre de revenu de dons dans les états financiers de l'ACHF. La Fondation a également contribué à aider l'ACHF dans le cadre de ses activités philanthropiques pour un montant de 27 631 \$ (valeur nulle en 2025).

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

12. Autres informations

Apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles, de fournitures, de services, de collection et de matériel d'exposition

La direction a déterminé que des bénévoles ont contribué pour un total d'environ 25 993 heures de travail à l'ACHF durant l'exercice (25 131 heures en 2025). Ces heures n'ont pas été comptabilisées dans les registres comptables. La direction estime que le coût de ces travaux, en sous-traitance, varierait de 20 \$ à 50 \$ de l'heure.

Au cours de l'exercice, la direction a déterminé avoir reçu des apports à titre de collection et de matériel d'exposition d'une valeur approximative de 29 913 \$ (47 048 \$ en 2025) qui n'ont pas été comptabilisés.

Taxes municipales

La Ville de Delson et la Ville de Saint-Constant appuient les activités de l'ACHF en lui accordant une exemption de taxes municipales.

13. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel est exposé le rendement de placements qui découlent des fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des indices boursiers et du degré de volatilité de ces taux et indices. L'ACHF est exposée à un de ces risques, comme le décrit le paragraphe suivant :

Risque de taux d'intérêt

Les placements en obligations portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

Risque de crédit

L'ACHF consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour créances douteuses.

Ce risque découle également du fait que l'ACHF détient des placements en obligations. De ce fait, il existe un risque qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers l'ACHF, ce qui aurait une incidence sur l'actif de l'ACHF.

13. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ACHF ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'ACHF surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2026, les principaux passifs financiers de l'ACHF étaient les créditeurs et charges à payer.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2025

Produits – Annexe A

	2026	2025
	\$	\$
Admissions	835 756	755 365
Dons	835 720	533 697
Location de salles et du site	93 901	290 750
Ventes de la boutique	174 402	164 165
Cotisations	35 888	34 857
Revenus de placements	8 566	22 298
Contribution reçue de la Fondation pour les dépenses de collectes de fonds	27 631	—
Autres revenus	26 846	39 547
	2 038 710	1 840 679
Subventions		
Ministère de la Culture et des Communications	600 000	553 610
Ministère de la Culture et des Communications – Dimanches gratuits	26 511	235 368
Programme d'aide aux musées	—	73 468
Ville de Saint-Constant	67 245	65 127
Bibliothèque et archives nationales du Québec	66 218	55 122
Emploi et Développement social Canada	39 971	29 357
Patrimoine canadien	23 482	25 205
Ville de Delson	15 200	15 200
MRC Roussillon	3 000	7 000
Soutien à l'action bénévole	2 500	—
Carrefour Jeunesse-emploi	1 449	1 418
Ministère de l'Emploi Québec	—	2 400
	845 576	1 063 275
	2 884 286	2 903 954
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	180 769	195 209
	3 065 055	3 099 884

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2026

Charges – Annexe B

	2026	2025
	\$	\$
Animation, éducation et expérimentation ferroviaire	725 593	685 083
Entretien des immeubles et du site	406 432	545 098
Administration et frais de bureau	446 433	440 677
Archives, collection et documentation	230 708	236 510
Expositions	85 686	215 889
Assurances	129 841	144 381
Communications et publicité	173 839	143 322
Location de salles et charges de la boutique	124 048	130 776
Honoraires	95 370	99 871
Boutique	90 392	97 154
Publications	54 899	84 164
Conservation et restauration	48 501	44 221
Développement philanthropique et activités de financement	109 267	27 132
	2 721 009	2 894 278
Amortissement des immobilisations corporelles	241 532	251 395
Amortissement des actifs incorporels	341	1 197
	2 962 882	3 146 870